Docu 37864 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française approuvant pour la Libre Ecole Rudolph Steiner, de l'enseignement fondamental ordinaire, le programme de formation de niveau méso pour l'année scolaire 2012-2013

A.Gt 31-05-2012 M.B. 18-07-2012

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, notamment son article 11;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 juillet 2003 portant exécution du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, notamment son article 8;

Considérant l'avis de la Commission de pilotage du système éducatif du 24 avril 2012;

Considérant la nécessité de favoriser la formation en cours de carrière des enseignants;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête:

Article 1^{er}. - Pour l'enseignement fondamental ordinaire libre subventionné non confessionnel, le programme de formation présenté par la Libre Ecole Rudolph Steiner, repris en annexe, est approuvé pour l'année scolaire 2012 - 2013.

Article 2. - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 31 mai 2012.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET

Docu 37864 p.2

Annexe PF/02 - année scolaire 2012-2013 Fiche descriptive par thème de formation au niveau meso

Intitulé du thème:

L'apport de la logopédie dans les apprentissages du français

- 1. Objectifs poursuivis formulés en termes de compétences à acquérir par les participants :
- Repérer les difficultés de discrimination auditive et visuelle dans l'apprentissage de la lecture et l'expression orale
- Développer des stratégies d'intervention pour les enfants présentant les difficultés précitées
- 2. **Contenus** théoriques et pratiques structurés en fonction des objectifs visés :
 - · Poésie et diction en relation avec l'écriture
 - La relation entre l'expression orale et les mouvements corporels
 - · Les approches visuelles, auditives et kinesthésiques
 - · Les outils de remédiation
 - 3. Démarches d'évaluation formative :
- Evaluation de groupe du travail réalisé pendant la journée : quantité et qualité des activités proposées.
- Evaluation individuelle : partage des expériences vécues dans les classes, cas d'enfants
- 4. **Public concerné** ainsi que le nombre de participants prévus : Instituteurs primaires.

Instituteurs maternels.

Nombre de participants : maximum 20

5. Opérateur de formation :

Christiane Fontaine

Logopède.

6. Critères déterminant le choix de l'opérateur :

Logopède très expérimentée,

Spécialiste de la méthode «Padovan» rééducation neurologique.

Docu 37864 p.3

Annexe PF/02 - année scolaire 2012-2013 Fiche descriptive par thème de formation au niveau meso

Intitulé du thème : «Je parie que tu peux» apprentissage des mathématiques par le jeu

- 5. **Objectifs poursuivis** formulés en termes de compétences à acquérir par les participants :
- Construire un cours en privilégiant l'apprentissage à partir de mouvements corporels symboliques ou rythmiques.
- Respecter un processus d'apprentissage faisant appel aux différentes facultés de l'enfant : kinesthésiques, sensibles et intellectuelles.
 - Favoriser les manipulations avant de structurer des concepts
- 6. Contenus théoriques et pratiques structurés en fonction des objectifs visés :
- L'apprentissage des mathématiques par le rythme : mouvements corporels, musique...
- Des outils de remédiation pour les élèves qui rencontrent des difficultés dans l'abstraction
 - 7. Démarches d'évaluation formative :
- Evaluation de groupe du travail réalisé pendant la journée : quantité et qualité des activités proposées.
- Evaluation individuelle : partage des expériences vécues dans les classes, cas d'enfants
- 8. **Public concerné** ainsi que le nombre de participants prévus : Instituteurs primaires.

Instituteurs maternels.

Nombre de participants : maximum 20

7. Opérateur de formation :

Marie Millis

Enseignante spécialisée dans l'apprentissage des mathématiques

8. Critères déterminant le choix de l'opérateur :

Institutrice très expérimentée dans l'enseignement des mathématiques Recherches personnelles dans les processus d'apprentissage

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française approuvant pour la Libre Ecole Rudolph Steiner, de l'enseignement fondamental ordinaire, le programme de formation de niveau méso pour l'année scolaire 2012 - 2013.

Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET